



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 043.4
Votre référence :
Notre référence : frt
Dossier traité par : Thomas Frei
Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazi.admin.ch
Ittigen, le 21. mai 2014

Communications techniques; amendement no 98

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	21.05.2014	00.040-00	1-4	09.01.2014
Directive concernant les aéronefs de construction amateur	02.001-60	1-5	21.05.2014	02.001-60	1-5	09.01.2014
<i>Lien Internet inséré sur le formulaire de demande</i>						
Travaux d'entretien exécutés personnellement par l'exploitant d'un aéronef	02.020-20	1-6	21.05.2014	02.020-20	1-4	17.12.2012
<i>Lien Internet inséré sur le formulaire de demande</i>						
Aéronefs de la catégorie spéciale, sous-catégorie « Historique »	02.030-20	1-7	21.05.2014	02.030-20	1-6	28.09.2012
<i>Lien Internet inséré sur le formulaire de demande</i>						
Aéronefs de la catégorie spéciale, sous-catégorie avions Ecolight	02.030-30	1-6	21.05.2014	02.030-30	1-6	16.01.2012
<i>Lien Internet inséré sur le formulaire de demande</i>						
Avions de la catégorie spéciale, sous-catégorie « Limité » (« Limited »)	02.030-40	1-7	21.05.2014	02.030-40	1-7	22.11.2013
<i>Lien Internet inséré sur le formulaire de demande</i>						
Examen périodique des altimètres, codeurs d'altitude et dispositifs de prise de la pression statique	20.020-20	1-3	21.05.2014	20.020-20	1-7	01.10.1998
Examen des entoilages en coton	71.350-30	1-4 (avec annexe)	21.05.2014	71.350-30	1-4 (avec annexe)	31.05.1983
Programme d'entretien des aéronefs n'entrant pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 216/2008	73.700-10	1-4	21.05.2014	73.700-10	1-7	10.01.1999

Référence du dossier : 1/18/18-04

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications
(CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.



Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique



Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule